



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 30 mars 2021

**Préavis N° 07/2021 concernant l'extension
de l'offre en transports publics sur la ligne
215**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 29 mars 2021 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N°07/2021,

où le rapport des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité et 10 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à accepter l'extension de l'offre de la L215 dès le 12 décembre 2021 et à signer tous les documents nécessaires ;
- Conditionner cette extension à l'acceptation par les deux municipalités d'une convention de répartition du déficit d'exploitation d'ici le 26 mars 2021;
- Autoriser la municipalité à porter la participation communale au déficit de cette ligne au budget dès 2022.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 29 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Luc Bürgy



La secrétaire

Ariane Wunderli